

10.4.2013

A7-0116/11

Amendement 11

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 221

Proposition de résolution

221. prend acte avec préoccupation du rapport de la Commission sur les progrès accomplis par la Bulgarie au titre du mécanisme de coopération et de vérification, eu égard aux efforts qui s'imposent encore pour faire apparaître des résultats tangibles dans les secteurs contrôlés; demande que le cadre législatif et institutionnel retenu soit réellement mis en œuvre; ***note avec inquiétude que le Conseil supérieur de la magistrature n'a pas utilisé les pouvoirs étendus dont il a été doté pour gérer et diriger efficacement la réforme en profondeur de l'appareil judiciaire; salue les efforts consentis par le gouvernement bulgare pour réformer le Conseil supérieur de la magistrature en lui conférant un mandat permettant de procéder à des réformes fondamentales par l'application des nouvelles règles suivantes: auditions publiques des candidats à la nomination au Conseil, appréciation de leurs titres et de leurs qualifications professionnelles selon des critères bien définis et souci de l'efficacité, de la responsabilité et de l'intégrité de l'appareil judiciaire; reconnaît que les nouvelles structures spécialisées mises en place attestent la volonté de modifier les structures actuelles afin de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée; constate***

Amendement

221. prend acte avec préoccupation du rapport de la Commission sur les progrès accomplis par la Bulgarie au titre du mécanisme de coopération et de vérification, eu égard aux efforts qui s'imposent encore pour faire apparaître des résultats tangibles dans les secteurs contrôlés; demande que le cadre législatif et institutionnel retenu soit réellement mis en œuvre; se félicite de l'adoption d'une réglementation modifiée sur les marchés publics qui instaure un contrôle préalable des procédures d'appel d'offres afin de garantir une bonne utilisation des ressources publiques; demande à la Commission d'intervenir avec constance et détermination auprès des institutions bulgares pour que les recommandations de la Commission soient respectées; attend, enfin, de la Commission qu'elle définisse, de concert avec l'appareil judiciaire bulgare, un ensemble de mesures visant à améliorer l'intégrité du système juridique de la Bulgarie;

AM\932988FR.doc

PE507.434v01-00

néanmoins que, aux termes du rapport, ces nouveaux instruments n'ont pas encore donné les résultats escomptés dans le cadre des affaires importantes; note avec une profonde inquiétude que des enquêtes portant sur des faits présumés de corruption et d'abus de pouvoir par des magistrats ont reçu une réponse particulièrement faible de la part de l'appareil judiciaire; constate avec une vive inquiétude que l'on relève des cas évidents d'infractions graves aux règles de l'Union en matière de marchés publics; déplore également avec une profonde inquiétude qu'une mise en œuvre inefficace de la législation relative aux procédures de marchés publics pourrait favoriser largement la corruption, ainsi que se traduire par une fourniture insuffisante de biens publics dotés d'une valeur ajoutée européenne et un gaspillage de l'argent public dans l'Union; se félicite de l'adoption d'une réglementation modifiée sur les marchés publics qui instaure un contrôle préalable des procédures d'appel d'offres afin de garantir une bonne utilisation des ressources publiques; demande à la Commission d'intervenir avec constance et détermination auprès des institutions bulgares pour que les recommandations de la Commission soient respectées; attend, enfin, de la Commission qu'elle définisse, de concert avec l'appareil judiciaire bulgare, un ensemble de mesures visant à améliorer l'intégrité du système juridique de la Bulgarie;

Or. en

10.4.2013

A7-0116/12

Amendement 12

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 285

Proposition de résolution

Amendement

285. demande à la Commission d'étudier d'une manière approfondie les différences quant aux qualifications requises et aux privilèges accordés, aux conditions de travail, aux indemnités, aux congés octroyés ainsi qu'aux niveaux de rémunération caractérisant les postes de fonctionnaires au sein de la fonction publique de l'Union européenne et dans les services diplomatiques des États membres sur le même lieu de travail, ainsi que d'apprécier si ces différences légitiment les écarts de rémunération entre les fonctionnaires nationaux détachés et les fonctionnaires de l'Union, compte tenu du régime fiscal applicable sur la base d'une comparaison entre des situations familiales types;

supprimé

Or. en

10.4.2013

A7-0116/13

Amendement 13

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 286

Proposition de résolution

Amendement

286. relève avec préoccupation que la Commission n'est pas en mesure de présenter un relevé exhaustif annuel des coûts liés au recrutement de personnel externe et d'agents temporaires; demande que ces coûts fassent l'objet d'une surveillance systématique et soient mis à la disposition du public;

supprimé

Or. en

10.4.2013

A7-0116/14

Amendement 14

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 300

Proposition de résolution

300. *demande à la Commission de veiller à ce que les évaluations soient réalisées de manière indépendante;* estime que les rapports établis à l'issue de ces évaluations devraient être transmis dans les meilleurs délais aux commissions compétentes du Parlement;

Amendement

300. estime que les rapports établis à l'issue de ces évaluations devraient être transmis dans les meilleurs délais aux commissions compétentes du Parlement;

Or. en

10.4.2013

A7-0116/15

Amendement 15

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 307

Proposition de résolution

Amendement

307. rappelle à la Commission les règles applicables à la rotation des hauts fonctionnaires dans ses services; confirme la nécessité de ces exigences afin d'instaurer la transparence et d'éviter la constitution de "domaines réservés"; demande à la Commission de mettre désormais ce principe en application, sans aucune exception, et souligne l'importance de montrer l'exemple et d'assumer ses responsabilités aux échelons les plus élevés;

supprimé

Or. en

10.4.2013

A7-0116/16

Amendement 16

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 315

Proposition de résolution

Amendement

315. constate que, une fois encore, Eurostat n'a pas traité comme il convenait des informations sensibles, par exemple dans le cas de données relatives à la Grèce; demande à la Commission de procéder à des contrôles de qualité plus stricts et de veiller à ce qu'Eurostat garantisse l'exactitude des données statistiques qu'elle présente; demande qu'un rapport à ce sujet soit présenté d'ici à mars 2014;

supprimé

Or. en

10.4.2013

A7-0116/17

Amendement 17

Jens Geier

au nom du groupe S&D

Rapport

Jens Geier

Décharge 2011: section III, Commission

COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC)

A7-0116/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 51

Proposition de résolution

Amendement

*51. prend acte des données détaillées
figurant dans le tableau de bord ci-après
concernant les deux initiatives relatives
aux contributions des États membres à
l'amélioration de l'efficacité de la gestion
partagée:*

supprimé

(tableau inclus)

Or. en